

Thème 4

LE SYNDICALISME, UNE FORCE À RENFORCER POUR LES INTÉRÊTS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET DE SES PERSONNELS



0.1. Des crises multiples s'enchevêtrent et s'amplifient, faute de réponses adaptées. Face à ces crises, les idées et les politiques libérales, nationalistes, voire autoritaires se développent partout dans le monde. Dans ce contexte, il y a urgence à répondre démocratiquement aux enjeux économiques, sociaux et écologiques par un changement profond de nos modèles de société plus juste et plus solidaire.

0.2. Au niveau mondial, pour répondre à l'ensemble de ces crises, la question de la résorption des inégalités qui continuent de se développer dans tous les domaines est devenue majeure. À cette échelle, un des enjeux est d'instaurer des mécanismes économiques (entraide et soutien au développement axés sur l'amélioration des conditions de vie, taxe sur les plus riches...), permettant d'instaurer une solidarité mondiale et de s'attaquer réellement à la pauvreté dont les premières victimes sont les femmes et les enfants. Ces mécanismes doivent également accroître le financement de la protection des biens communs et des services publics pour l'ensemble de la population mondiale.

0.3. En France, les politiques menées depuis 2017 ont aggravé l'inégale répartition des richesses au profit du capital notamment sur le volet fiscal, qui privilégie les « premiers de cordée », comme sur le volet social avec les réformes de l'assurance chômage et des retraites, que le gouvernement a fini par mener à leur terme malgré l'opposition toujours plus forte de la population.

0.4. Ces politiques alimentent les crises économiques, écologiques et sociales ainsi que l'inflation qui est venue accroître la précarité et la pauvreté ces deux dernières années. La loi « plein emploi » avec notamment la mise en place de France travail, la dernière réforme de l'assurance chômage et les dizaines de milliards de subventionnement de l'apprentissage permettent au gouvernement d'afficher, en trompe-l'œil, un taux de chômage en baisse. Les Plans d'investissement dans les compétences et les milliards d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises n'endiguent pas le manque de main-d'œuvre. Le gouvernement reste dans sa politique libérale qui a pour objectif de précariser une partie de plus en plus importante de la population en remodelant le marché du travail par la baisse du coût du travail et la casse des qualifications. Il ferait mieux de prendre des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de travail et augmenter fortement les salaires. Le mouvement syndical doit continuer de dénoncer ces politiques et peser encore plus fortement sur les questions salariales, et notamment dans la Fonction publique en mettant en avant les revendications des salarié-es.

0.5. Dans la Fonction publique, les salaires ne suivent toujours pas l'inflation et décrochent par rapport au privé. Les grilles se tassent par une volonté du gouvernement d'en finir avec une Fonction publique de carrière. En cassant la formation et les carrières des fonctionnaires, en dégradant les conditions de travail, et par une politique de recrutement désastreuse, le gouvernement est pleinement responsable de la pénurie qui ne fait qu'augmenter dans l'ensemble des secteurs de la Fonction publique. Dans l'éducation, grâce à l'action syndicale, notamment du SNUEP et de la FSU, des mesures sectorielles par des primes et indemnités ont été obtenues. Celles-ci permettent une amélioration du pouvoir d'achat quotidien mais, en n'étant pas indiciaires, elles fragilisent notre modèle social et auront pour conséquence de diminuer les futures pensions de retraite. L'augmentation de la valeur du point d'indice reste une revendication syndicale incontournable, à expliciter davantage et à rendre visible.

0.6. La FSU a pris toute sa place dans l'intersyndicale unie contre la réforme des retraites portant l'âge légal de départ à 64 ans. Ce puissant mouvement social, s'il n'est pas parvenu à faire échouer la réforme, illustre la possibilité d'un regain du syndicalisme et de l'attachement des salarié-es aux actions unitaires. Cela conforte le SNUEP et la FSU dans leur recherche de l'unité d'action. Si ce mouvement social a permis de mettre en lumière les liens avec la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions écologiques, la jeunesse et les jeunes collègues ont été très peu mobilisés. Cela interroge l'intégration de leurs problématiques dans notre action syndicale, cela doit aussi interroger les OS quant aux moyens de s'adresser aux jeunes collègues, ainsi qu'à leurs fonctionnements et modes d'actions.

0.7. Dans l'enseignement professionnel, l'importance de l'unité syndicale dans la réussite des mobilisations est aussi illustrée par la mobilisation de l'automne 2022 contre notamment l'augmentation du nombre de semaines de PFMP en lycée professionnel. Le SNUEP-FSU a été à l'initiative et moteur de l'appel intersyndical unitaire débouchant sur une mobilisation des personnels jamais vue depuis 2000 et le recul de la ministre déléguée.

0.8. Les problématiques féministes sont désormais présentes dans les revendications syndicales au quotidien. C'est le fruit d'un travail intersyndical avec les organisations féministes. Si des tensions existent aujourd'hui, elles ne doivent pas déboucher sur un effacement des sujets d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les revendications et les actions.

0.9. Les premières élections professionnelles post loi de *transformation de la Fonction publique* se sont déroulées en décembre 2022. Si la FSU et les syndicats du second degré ont perdu des voix, comme toutes les organisations syndicales sauf la CFE-CGC, le gouvernement n'a pas atteint son objectif de déstabilisation. La FSU en est sortie confortée et fait partie des trois organisations qui progressent. Elle reste 2^e à l'État en réduisant son écart avec FO (1^{ère} organisation). Avec de nouvelles progressions et implantations, la FSU territoriale devient représentative. Dans l'Éducation nationale, l'UNSA est la grande perdante (- 1 siège) et Sud éducation est redevenue représentative. La participation a baissé de cinq points dans le second degré mais plus fortement dans les plus petits corps (- 20 % pour les PLP, PEPS et CPE, - 30 % chez les Psy-ÉN). Côté PLP, ces élections bouleversent le paysage syndical, la FSU et donc le SNUEP étant la première force syndicale du second degré.

0.10. L'enseignement professionnel public subissant une remise en cause de ces fondements, pour les personnels et pour l'avenir des jeunes, l'outil syndical doit être renforcé dans les établissements et les académies. Bien que le SNUEP-FSU soit devenu incontournable, il doit continuer à renforcer ses coopérations syndicales.

1. PERSPECTIVES POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LA FSU

1.1. Travailler l'unité et la recomposition syndicale, renforcer les alliances

1.1.1. Les mobilisations 2022-2023 contre la réforme des retraites et celle des lycées professionnels, l'expérience du groupe des neuf organisations syndicales et associations de retraité-es sont des exemples d'engagement massif des personnels dans l'action grâce à l'unité syndicale. Les difficultés à mobiliser ne sont pas une fatalité. Le SNUEP et la FSU ont pour objectif d'impulser des actions et mouvements à vocation majoritaire pour créer un rapport de force gagnant, tout en se laissant la possibilité de configurations plus réduites.

1.1.2. Lors du congrès de Dijon en 2021, le SNUEP a fait sien le mandat de la FSU pour créer les conditions de construction d'un nouvel outil syndical de transformation sociale. C'est aujourd'hui d'autant plus nécessaire face aux politiques néolibérales et à l'extrême droite. Des rencontres nationales ont été initiées avec la CGT et Solidaire, des groupes de travail se sont mis en place avec la CGT. Comme affirmé en 2021, il est impératif que cette démarche se mette en place à tous les échelons, y compris au sein du SNUEP-FSU, dans les établissements, les académies et nationalement. D'autres organisations peuvent se retrouver dans ce travail, notamment Solidaires, renforçant notre démarche réaffirmée de recherche de l'unité intersyndicale et dans l'action.

1.1.3. La FSU a pour objectif de faire aboutir ses revendications pour les agent-es et pour des services publics renforcés. Des partenaires, dont la FSU est partie prenante, voire membre fondateur (RESF, Attac, organisations féministes...) portent des objectifs communs à la FSU et initient des luttes portées par les mouvements sociaux. La FSU doit accentuer ce travail commun et relancer un même travail avec les organisations syndicales lycéennes et étudiantes. Malgré le retrait (temporaire ?) de la CGT, la FSU doit poursuivre sa participation au groupe Alliance écologique et sociale (AES, ex-Plus jamais ça !), présent et visible dans les manifestations contre la réforme des retraites. Les productions et initiatives du groupe AES doivent être popularisées au sein de la fédération et des syndicats.

1.2. Développer la FSU

1.2.1. Porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, la FSU porte également un

syndicalisme de terrain. Les transformations de la Fonction publique, les régressions du dialogue social et le nouveau management public imposent une action militante au plus près des collègues, l'approche du syndicat par les opérations de carrière est moindre qu'auparavant. L'organisation du travail au quotidien dans les établissements est un incontournable pour le développement de la fédération. Tout en gardant le syndicalisme de métiers des syndicats nationaux de la FSU, le travail local entre syndicats de la FSU doit être renforcé par l'intermédiaire de sections locales fédérales (en établissement ou en service).

1.2.2. Le renforcement des syndicats nationaux contribue au renforcement de la fédération mais celle-ci contribue aussi au développement de ses syndicats. Dès l'automne 2022, la FSU a pesé dans la lutte contre la réforme des lycées professionnels. Les SD et CFR ont contribué à la réussite du mouvement, à sa visibilité ainsi qu'à la progression du SNUEP-FSU en nombre d'adhérent-es. L'ajout d'une étape locale avec le sous-préfet pour l'élaboration de la carte des formations impose un lien plus ténu avec les SD. Les militant-es du SNUEP-FSU ont bien sûr à y prendre toute leur place, comme dans les CFR, pour participer au suivi de l'élaboration de la carte des formations, au renforcement de la fédération mais aussi du syndicat. Mais les militant-es du SNUEP-FSU ont besoin aussi que des militants d'autres SN continuent et développent leur activité syndicale dans les instances départementales et régionales autour des questions d'orientation et de formation professionnelle ainsi que d'emploi.

Ces dernières années, les réformes que subissent les services, les écoles, les collèges ou les lycées GT ne sont pas déconnectées de celles du lycée professionnel. Participer à la vie de ces sections et de leurs instances contribue également à tisser et maintenir les liens avec les autres syndicats de la fédération et en premier lieu ceux de l'EN. Cela permet aussi de faire prendre conscience à l'ensemble de la FSU des enjeux en cours. Les instances de ces sections sont des lieux d'échanges qui améliorent le fonctionnement fédéral et la construction des actions et des luttes. Dans chaque CFR, un pôle fédéral incorporant l'ensemble des SN de la FSU, avec des militant-es dédié-es, doit pouvoir travailler collectivement avec les représentant-es des CREFOP et CESER, sur les questions formation professionnelle, qualification et emploi (FPQE) en liaison avec les politiques qui impactent l'ensemble des secteurs de la FSU.

2. LE SNUEP-FSU DU LOCAL AU NATIONAL

2.1. Des nouveautés depuis Dijon et du chemin à parcourir

2.1.1. La syndicalisation a toujours été une priorité du SNUEP-FSU depuis sa création. La progression sur le long terme est une réalité mais elle est en deçà de nos précédents mandats. Le SNUEP-FSU doit continuer à développer une politique de syndicalisation dans l'ensemble des académies, les départements et les établissements. Cela ne pourra être réellement efficace qu'avec un travail commun avec les autres SN de la FSU, en particulier avec le SNES et le SNEP, à tous les niveaux.

2.1.2. Le taux de retraité-es adhérent-es a augmenté de 0,9 point entre juin 2021 et juin 2022 pour atteindre 3,04 %. C'était un mandat de Dijon. Nous devons continuer à fidéliser nos adhérent-es lors du départ en retraite. En 2023, des militant-es retraité-es ont initié un travail militant commun avec les retraité-es du SNES-FSU qui se traduit pour l'instant par une participation au journal des retraité-es, diffusé à nos adhérent-es retraité-es. La constitution d'un groupe de travail avec des militant-es retraité-es, en lien avec le bureau national, est à instituer. La défense des retraité-es, c'est la défense de l'avenir des personnels actifs. Les réformes successives des retraites et l'austérité sur les salaires et pensions ont pour conséquence une diminution des montants de pensions lors du départ à la retraite. La solidarité intergénérationnelle est ainsi mise à mal. Elle l'est également par la réforme de la protection sociale débutée en 2021, véritable attaque contre le mutualisme. Sur ces thématiques, mais aussi sur les sujets des métiers auxquels amène la voie professionnelle, un travail entre actif-ves et retraité-es est à construire (groupes de travail avec les secteurs).

2.1.3. Le secteur formation a engagé un travail commun avec les centres de formation du SNES-FSU et du SNEP-FSU. Des stages nationaux communs sont mis en place pour former les nouveaux militants et nouvelles militantes, pour créer et animer des réseaux de SL dans les départements. Dans les académies et des départements, des stages communs peuvent parfois exister. *Faut-il les systématiser, notamment sur les sujets transverses (salaires, droits, statuts, non titulaires, CA, DHG...) ?*

2.1.4. Le SNUEP-FSU est aujourd'hui présent dans les médias pour défendre la voie professionnelle à chaque fois que celle-ci est attaquée par le gouvernement. Cette présence confirme notre réactivité et notre rigoureux

travail d'analyse sur les réformes imposées. Pour accroître cette présence, la communication locale envers la presse est à développer (communiqués académiques, départementaux, locaux). Les articles et reportages sur la voie professionnelle sont à suivre plus activement.

2.1.5. Conformément à son mandat de Dijon, sauf les années de congrès du syndicat, un rendez-vous annuel d'étude et de formation a été institué : *Les ateliers de la voie pro (AVP)*. Les deux premiers rendez-vous ont été un moment fort de la vie du SNUEP-FSU. En plus de la réflexion engendrée, ces AVP contribuent au développement du syndicat. Le GT prévu est à mettre en place pour proposer, organiser et prévoir une publication dédiée.

2.1.6. La syndicalisation, la formation, des outils de communication, l'organisation, la trésorerie sont des activités chronophages et de plus en plus techniques. Afin de se dégager du temps proprement dit militant, le SNUEP-FSU a externalisé certaines activités et en a confié d'autres à une salariée : secrétariat, accueil physique et téléphonique au siège, comptabilité, etc. Toutes ces activités étaient assurées par des militant·es avec des heures de décharge. Ce temps a été redistribué pour des activités militantes dans un souci permanent d'efficacité et de développement de notre outil syndical. Un groupe de travail composé de membres du BN et de SA doit être constitué pour proposer un premier bilan au CN début 2025. Ce groupe de travail pourra proposer au BN d'étudier d'autres externalisations.

2.2. Un syndicalisme de terrain transformé par les réformes

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022, il n'y a plus de CAP par corps (PLP, CPE, etc.) mais une CAP 2nd degré avec des compétences réduites. Cette nouvelle organisation nous oblige à travailler avec les autres SN de la FSU du 2nd degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, etc.).

2.2.1. Conseiller, accompagner et orienter, cela reste l'activité incontournable des militant·es mais avec un éventail plus large. Dans les SL et SD nous pouvons être interpellé·es par des agent·es de tous les corps représentés dans les CAP 2nd degré, mais aussi par des AED, AESH, etc. Nous sommes des militant·es et non pas des professionnel·les du syndicalisme. Nous nous imposons un temps de service minimum (maximum 50% de décharges). Nous partageons ainsi le quotidien des collègues. La diversité des personnels dans les établissements (LP, SEP, LPO, SEGPA, ÉREA, Greta, CNED) rend indispensable de travailler en « FSU » à tous les niveaux. La formation des militant·es doit intégrer cette dimension.

2.2.2. Le travail en commun avec le SNES-FSU ne se limite pas à la formation. Les montants des cotisations sont aussi harmonisés pour les AED, AESH, stagiaires, contractuel·les et retraité·es.

2.3. Un fonctionnement au service du développement du SNUEP-FSU

2.3.1. Pour organiser la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels, aucun moyen ne doit être négligé. Nous devons utiliser tous les moyens à disposition et outils développés. (Dijon 2021, 3.5.)

2.3.2. La structuration du syndicat rend possible la réunion régulière d'instances comme c'est le cas nationalement et dans beaucoup d'académies. Là où ce n'est pas le cas, ces réunions doivent être encouragées. Pour gagner en proximité et en participation à la vie interne et à la vie de la fédération, les sections départementales (définies par les statuts et le règlement intérieur national du syndicat) sont des structures à développer (en particulier pour l'élaboration de la carte des formations). Cela participera au renforcement des sections académiques.

2.3.3. Notre champ de syndicalisation amène les militant·es à être sollicité·es sur des thématiques diverses. L'instauration de collectifs de travail locaux ou nationaux sur des thématiques précises peut contribuer à proposer des réponses syndicales collectives ou individuelles, en lien avec les instances. Ces collectifs internes à la fédération peuvent permettre de lutter contre l'isolement des militant·es en responsabilité sur certains dossiers ainsi qu'une meilleure liaison entre le national et les échelons académiques. Un collectif de travail national fonctionne déjà pour les MLDS. Le collectif CREFOP est en construction et d'autres sont à créer ou relancer (ASH, FDE, retraité·es...), en lien avec/coordonnés par les secteurs. *En liaison avec les instances concernées qui restent les lieux décisionnels, le SNUEP-FSU doit-il développer des collectifs interacadémiques sur ces mêmes sujets et/ou d'autres ?*

2.3.4. Le partage d'informations et d'outils est aujourd'hui réalisé via les courriels, les sites, les vidéos et un nuage électronique. *Pour développer ce fonctionnement plus horizontal, ces outils sont-ils suffisants ? Que faudrait-il mettre en place, développer et dans quels objectifs ?*

2.3.5. La défense des intérêts des personnels est le quotidien à tous les niveaux du syndicat. Elle s'exerce en priorité par des actions collectives avec les personnels mais aussi par un accompagnement individuel. Le recours au juridique en dernier ressort se développe et les questionnements réglementaires et législatifs sont plus fréquents. Cela demande de l'expertise et du temps. Aucun·e de nos militant·es n'est formé·e, expert·e, et trop peu de temps syndical est réservé à cela. Le SNUEP-FSU pourrait envisager la création d'un nouveau secteur qui serait en lien avec les autres secteurs juridiques des syndicats de la FSU. Il pourrait réaliser une veille juridique, conseillerait les académies, accompagnerait les recours des adhérent·es et suivrait les décisions juridiques dans leur mise en œuvre effective dans les académies.

Au-delà de la coopération avec le secteur juridique du SNES-FSU, le SNUEP-FSU doit désormais développer son activité sur les questions juridiques. *Faut-il un groupe de travail spécifique ou la création d'un nouveau secteur « juridique » ? Quel fonctionnement et quels moyens dédiés ?*

2.4. Renouveau militant et développement du syndicat : dans la durée

Les mandats de Dijon (point 3.4.5.) ont pu être partiellement mis en œuvre. Ils demeurent pertinents pour travailler au renouvellement des militant·es et au développement du syndicat.

La syndicalisation des collègues entrant dans l'EN est plus que jamais un enjeu essentiel pour notre organisation syndicale.

Pour fidéliser les nouvelles et nouveaux adhérent·es, le SNUEP-FSU doit mettre en place un accueil spécifique :

- *Lors de réunions des nouvelles et nouveaux adhérent·es avec des militant·es expérimenté·es (locaux ? académiques ? nationaux ?) ?*

- *Présenter aux nouvelles et nouveaux adhérent·es l'organisation du SNUEP-FSU ?*

Pour se renforcer, le SNUEP-FSU a besoin de militant·es formé·es à tous les niveaux des établissements au national. Il doit donc continuer à développer son offre de formation nationale et académique afin de faire en sorte que chaque adhérent·es puisse devenir militant·e et en favorisant le militantisme des femmes (temps de décharge, horaires des réunions...).

Les nouvelles et nouveaux adhérent·es d'aujourd'hui sont les militant·es de demain.

2.5. Pour un syndicalisme du second degré renforcé : mutualiser et rapprocher

2.5.1. Présents sur les mêmes lieux de travail, le travail commun avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU est incontournable (Dijon 2021, zoom). Expressions et participations communes aux audiences et réunions, outils et stages conjoints ont été développés nationalement et parfois localement. Des thématiques sont communes à nos trois syndicats (salaire, carrière, droits, organisation des établissements...). Les sujets de l'orientation et de l'affectation imposent des échanges entre militant·es du SNUEP-FSU et du SNES-FSU, notamment les Psy-ÉN. Cet accroissement de la mutualisation n'efface pas pour autant les spécificités de chaque syndicat et son approche métier.

2.5.2. Ce travail de mutualisation doit s'accroître. Le SNES-FSU et le SNEP-FSU peuvent apporter au SNUEP-FSU leurs maillages des établissements et leurs expertises métiers (CPE, AESH, AED, PEPS, professeur·es documentalistes), et réciproquement, pour répondre aux collègues dans nos établissements. Cet apport mutuel doit concerner la syndicalisation et le militantisme quotidien. L'accès aux informations de syndicalisation y contribuera. Il doit également contribuer au renouvellement des militant·es. *Au-delà de la démarche de sollicitation et de proposition entre responsables syndicaux et militant·es, chacun gardant la prérogative de son champ de syndicalisation, comment contribuer au décloisonnement de nos syndicats et aller plus loin dans l'efficacité : outils, pratiques, secteurs communs... ?*

2.5.3. Le rythme des réformes et transformations n'a pas permis d'engager des discussions à tous les niveaux quant à un rapprochement structurel, ce même si les échanges existent, notamment nationalement et, inégalement dans les académies. Mettre en œuvre le mandat de Dijon nécessite une stratégie nationale et dans les académies. Il faut donc passer de la théorie à la pratique et ceci dans toutes les académies.